



Lavaur le 1^{er} mars 2016

ORDRE INFIRMIER : LA TRAHISON DE LA MINISTRE DE LA SANTE !

Marisol TOURAINE, Ministre de la Santé, a tourné définitivement le dos aux infirmiers hostiles à une adhésion à l'ordre infirmier. En clair la grande majorité des infirmiers sont opposés à l'Ordre !

La ministre socialiste a fait une volte-face en faisant adopter par les députés une loi rejetant l'adhésion facultative (donc rendant l'adhésion obligatoire) aux ordres professionnels, en opposition avec les propositions de députés de gauche (entre autre socialistes) et avec l'appui de la droite.

Elle a choisi délibérément de défendre cette structure rétrograde contre l'intérêt des travailleurs. Pour cela, elle a évoqué l'argument des pratiques avancées, ce qui n'a rien à voir. Cette incohérence politique et professionnelle est en parfaite osmose avec un gouvernement en pleine perte de repères...



Ce revirement insupportable met en difficulté les 80% d'infirmiers qui avaient fait confiance aux déclarations de la Ministre quand elle avait assuré que l'adhésion ne serait pas obligatoire et qui n'avaient pas intégrer les ordres !

Il est toujours révoltant de constater ce genre de trahison... !

Les député-e-s ont validé l'Ordre infirmier en rejetant son abrogation et même l'adhésion facultative pourtant proposée par deux ministres...socialistes !

Pour justifier son changement de position, faisant fi de la majorité de la profession opposée à cet ordre, la ministre s'appuie sur l'exercice en pratique avancée qui ne concerne qu'une minorité de la profession, et la réforme du Développement Professionnel Continu qui ne relève pas d'un contrôle ordinal pour les salariés. Le gouvernement pourra légiférer par ordonnance sur le fonctionnement et l'organisation des Ordres des professions de santé et renforcer leurs pouvoirs. C'est une vraie position de recul et de fermeté du ministère et de la Présidence de la République.

L'Ordre aura 2 missions essentielles :

- Compenser celles que leur délaisse l'Etat (contrôle – régulation...)
- Un rôle disciplinaire sans lien avec les lieux d'exercice professionnel !



L'intersyndicale nationale CGT, CFDT, CFTC, FO, Sud santé, UNSA santé sociaux, SNICS-FSU réaffirme son opposition aux ordres professionnels.

Pour le syndicat CGT du CH Lavalur, la priorité est de renseigner les collègues sur l'actualité et de défendre leurs intérêts. Nous continuerons à vous informer régulièrement des évolutions et des obligations légales. Pour le moment, tout est encore bien flou...

**La CGT continue à avoir une position claire contre les ordres professionnels.
Les ordres, même gratuits, on n'en veut toujours pas !**

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr